



Politique de Lutte contre la corruption

Nro. de la Politique : 002	Date de Prise en effet : Août 2023
Révision : 000 (Version initiale)	Propriétaire : Comité de l'éthique et de la conformité

La présente politique inscrit la lutte contre la corruption au cœur de l'éthique corporative de la *Fondation Haïti Maritime*. Elle établit l'un des principes visant à faire de la Fondation, de son environnement de travail et d'intervention, qu'elle soit locale ou internationale, en présentiel ou à distance, un environnement sain et sécuritaire pour tous.

Objectif

Cette politique définit les lignes directrices de toute entente ou partenariat de toute personne ou entité avec la Fondation Haïti Maritime en matière de lutte contre la corruption.

Champ d'Application

La politique s'applique à tous les administrateurs, conseillers, gestionnaires, employés et bénévoles de la Fondation Haïti Maritime dans le monde, et s'étend aux sous-traitants, agents, visiteurs, partenaires et bénéficiaires de la Fondation.

Définitions

- **Corruption** : Les actes de corruption incluent la fraude, les pots-de-vin, l'extorsion, le détournement de fonds à des fins d'enrichissement personnel, le favoritisme, l'extorsion de fonds, les commissions occultes (dessous-de-table), le blanchiment d'argent et toute autre forme de transaction portant atteinte à la transparence dans la reddition de comptes de la Fondation.

POUR LE DÉVELOPPEMENT MARITIME DURABLE EN HAÏTI



Politique de Lutte contre la corruption

- **Collaborateur** : Toute personne, physique ou morale, liée à la Fondation Haïti Maritime par une entente. Ce terme inclut les administrateurs, conseillers, gestionnaires, employés, bénévoles, et s'étend aux sous-traitants, agents, consultants, fournisseurs, partenaires et autres organisations qui prêtent service à la Fondation.

Déclaration de politique générale

La Fondation Haïti Maritime s'engage à mener ses activités dans le respect de la loi, des normes de reddition de comptes et des meilleures pratiques de transparence dans tous les pays où elle exerce ses activités. La Fondation Haïti Maritime agira avec honnêteté et transparence, dénoncera la corruption et ne participera en tant qu'instigatrice, complice, ni bénéficiaire d'aucun stratagème de corruption

Responsabilités et Procédure

Il est du devoir de tout administrateur, employé, bénévole, sous-traitant, partenaire ou tout travailleur de la *Fondation Haïti Maritime* d'instaurer et de préserver dans l'exécution de ses fonctions ou dans la jouissance de son bénéfice, toute pratique ou toute participation à tout stratagème de corruption, et de prendre les mesures voulues à cet effet. Les administrateurs, conseillers, gestionnaires, employés ou bénévoles qui ne respectent pas la présente politique sont susceptibles d'être démis de leur fonction.

Nous encourageons tout témoin à dénoncer un événement ou porter une allégation de corruption directement en contactant le comité de l'éthique et de la conformité au courriel suivant :

ethique@haiti-maritime.org

Toute personne liée à la Fondation Haïti Maritime, y compris les administrateurs, employés, bénévoles, bénéficiaires, sous-traitants ou partenaires, est tenue, de rapporter

POUR LE DÉVELOPPEMENT MARITIME DURABLE EN HAÏTI



Politique de Lutte contre la corruption

tout soupçon ou allégation de corruption ou de non-conformité avec la présente politique le plus tôt possible en alertant le *Comité de l'éthique et de la conformité*.

Contrats, ententes et accords de coopération

Les représentants de la Fondation Haïti Maritime qui concluent des accords de coopération avec des entités ou des particuliers n'appartenant pas à l'organisation, comme les contracteurs et autres partenaires, sont tenus d'informer les intéressés de cette politique et d'obtenir d'eux qu'ils s'engagent par écrit à les respecter. Les tiers qui ne respectent pas la présente politique verront leurs accords et/ou contrats avec la Fondation Haïti Maritime résiliés.

Autorités Nationales

Dans tout pays où la *Fondation Haïti Maritime* tient un bureau, le directeur-pays est chargé d'identifier des ressources de lutte contre la corruption et les autorités locales compétentes, pour dénoncer, gérer, traiter et signaler toute tentative de corruption dont la Fondation ferait l'objet.

Enquête et Contrôle

Le *Comité de l'éthique et de la conformité* est tenu de garantir que toutes les accusations de corruption font l'objet d'une enquête conformément à cette politique. Les travailleurs et bénévoles sont tenus de coopérer à l'enquête. Sauf exigence contraire du bureau d'éthique et de conformité ou des forces de l'ordre, toutes les informations relatives au(aux) témoin(s) et l'auteur(s) présumé(s) doivent être maintenues confidentielles. Le comité d'éthique et de conformité rapportera chaque trimestre les données d'incidents à l'éthique et à la conformité au conseil d'administration.